

1.2 Ventes dématérialisées des entreprises

En 2017, 19 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont effectué des **ventes dématérialisées**, une proportion stable depuis trois ans. Elle était de 9 % en 2007. Cette proportion varie fortement selon le secteur et la taille des sociétés : celles du commerce sont 30 % à recevoir ce type de commandes, contre 17 % pour les sociétés des services et 13 % pour celles de l'industrie et de la construction. Plus une société est grande, plus elle effectue des ventes dématérialisées : c'est le cas d'un sixième des sociétés occupant 10 à 49 personnes, d'un tiers des sociétés occupant 50 à 249 personnes et de la moitié des sociétés occupant 250 personnes ou plus.

Le commerce électronique pèse de plus en plus dans l'activité des sociétés implantées en France. En 2017, il représente 22 % de leur chiffre d'affaires total. Cette proportion est en hausse de 5 points depuis 2015, soit autant qu'entre 2007 et 2015 (*figure 1*). En 2017, elle atteint 8 % pour les sociétés de 10 à 49 personnes, 14 % pour les sociétés de 50 à 249 personnes et 30 % pour les plus grandes. De plus, les écarts se creusent : par rapport à 2015, la part du commerce électronique est stable pour les sociétés de 10 à 49 personnes, alors qu'elle augmente nettement pour les sociétés de 250 personnes ou plus (+ 9 points).

Deux publics sont ciblés par le commerce électronique : les sociétés (*business to business* ou BtoB) et les particuliers (*business to consumer* ou BtoC). Le BtoB représente 86 % du chiffre d'affaires du commerce électronique et le BtoC les 14 % restants (*figure 2*). Ce commerce électronique à destination des sociétés se décompose en ventes *web* et en ventes *via*

des **échanges de données informatisés** (EDI). Les EDI représentent 67 % du commerce électronique des sociétés. Les sociétés occupant 50 personnes ou plus y ont davantage recours que celles occupant 10 à 49 personnes.

Lorsque les ventes ont lieu sur le *Web*, elles peuvent s'effectuer *via* deux canaux : le site de la société ou les places de marché (Amazon, Booking, Expedia, etc.). Les sociétés occupant 10 à 49 personnes ont plus souvent recours aux places de marché : 15 % d'entre elles utilisent exclusivement ce canal et 27 % utilisent à la fois les places de marché et leur propre site. Les sociétés de 250 personnes ou plus privilégient leur propre site : seules 9 % utilisent une place de marché et 23 % une place de marché couplée à leur propre site (*figure 3*).

Les EDI sont notamment utilisés pour traiter la facturation. Cependant, en 2017, la **facturation électronique structurée** n'est utilisée que par un quart des sociétés, le plus souvent combinée avec les autres modes de facturation. Un tiers des sociétés utilisent toujours uniquement le papier comme technologie de facturation et un quart d'entre elles une combinaison de facturation non structurée et de papier (*figure 4*).

Par ailleurs, les sociétés effectuant des ventes dématérialisées sont 79 % à déclarer envoyer des factures électroniques, structurées ou non, contre 62 % pour les sociétés ne vendant pas en ligne. La technologie de facturation varie également selon la taille des entreprises : les sociétés occupant 10 à 49 personnes sont 83 % à recevoir des factures électroniques et 64 % à en émettre, tandis que les sociétés de 250 personnes ou plus sont 91 % à en recevoir et 81 % à en émettre. ■

Définitions

Ventes dématérialisées : elles s'effectuent par échange de données informatisé ou *via* une application *web*.

Échange de données informatisé (EDI) : technique qui remplace les échanges physiques de documents entre entreprises (commandes, factures, bons de livraison, etc.) par des échanges, selon un format standardisé, entre ordinateurs connectés par liaisons spécialisées ou par un réseau (privatif) à valeur ajoutée (RVA).

Facture électronique : elle est dite « **structurée** » si elle peut être traitée directement par une machine. À titre d'exemple, une facture sous format PDF envoyée par courriel est considérée comme une **facture électronique non structurée**.

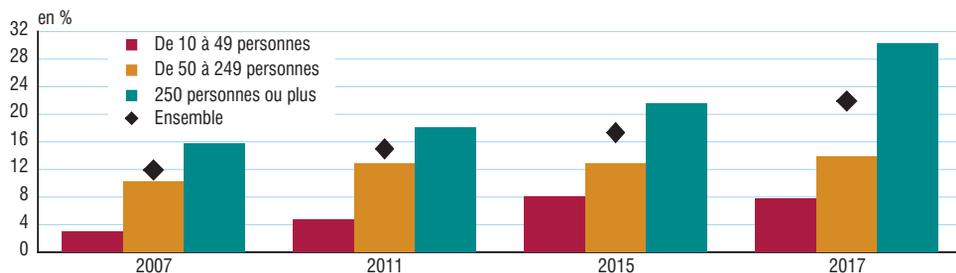
Enquête communautaire sur les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises (TIC-entreprises) : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Commerce électronique, révélateur d'une fracture numérique entre sociétés », *Insee Focus* n° 147, mars 2019.
- « Médias sociaux, sites *web*, places de marché : des vitrines pour les sociétés », *Insee Première* n° 1696, mai 2018.
- « Le commerce électronique, un chiffre d'affaires en nette augmentation », *Insee Première* n° 1695, mai 2018.

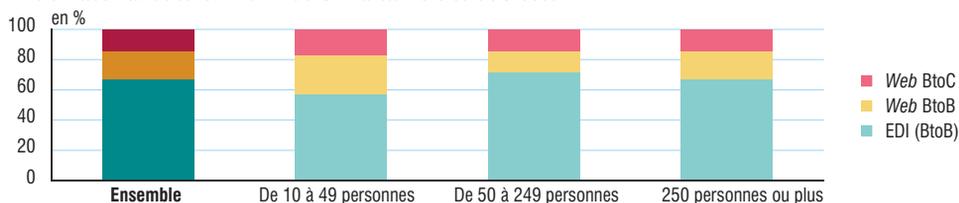
Ventes dématérialisées des entreprises 1.2

1. Évolution de la part des ventes dématérialisées dans le chiffre d'affaires des sociétés entre 2007 et 2017 selon la taille des sociétés



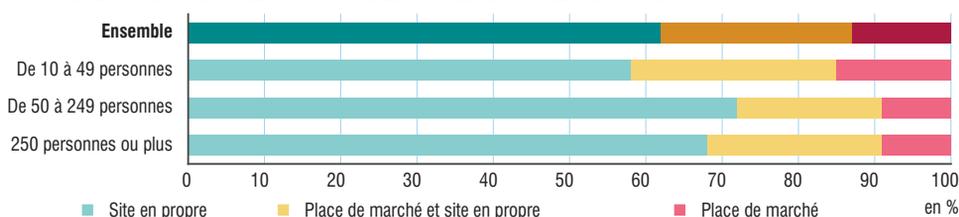
Lecture : en 2017, les ventes dématérialisées représentent 30 % du chiffre d'affaires des sociétés de 250 personnes ou plus, contre 22 % en 2015.
 Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
 Source : Insee, enquêtes TIC-entreprises 2008, 2012, 2016 et 2018.

2. Part des ventes web BtoC, web BtoB et EDI dans le chiffre d'affaires des ventes dématérialisées en 2017 selon la taille des sociétés



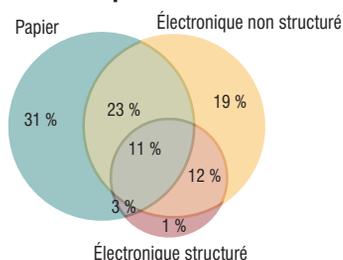
Lecture : en 2017, 67 % du chiffre d'affaires des ventes dématérialisées concernent des ventes EDI, 19 % du web BtoB et 14 % du web BtoC.
 Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
 Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

3. Modalités de vente sur le Web en 2017 selon la taille des sociétés



Lecture : en 2017, 15 % des sociétés de 10 à 49 personnes vendant sur le web vendent exclusivement sur une place de marché, 58 % vendent exclusivement sur leur propre site et 27 % vendent via ces deux canaux. Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, vendant sur le web.
 Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.

4. Technologies de facturation utilisées par les sociétés en 2017



Note : certaines aires du diagramme peuvent ne pas être proportionnelles à la valeur désirée.
 Lecture : en 2017, 23 % des sociétés utilisent le papier et des solutions électroniques non structurées comme technologie de facturation.
 Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.
 Source : Insee, enquête TIC-entreprises 2018.